VILLE DE
BOLBEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260605-RH2026-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2026
Publication : 11/06/2026

RH 2026/14

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 23
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 9
Nbre d'excusé sans pouvoir : 1
Nbre d'absent : …….. 0
Nombre de votants : …….. 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, MM. Raphaël GRIEU, Ludovic HÉBERT, Mmes Isabelle GERVAIS, Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : Mme Linda HOCDÉ, MM. Florian COURRAEY, Jean-Marc ORAIN, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Sabrina AUBÉRY, Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT.

- Mme HOCDÉ avait donné procuration à Mme GERVAIS
- M. COURRAEY avait donné procuration à M. HÉBERT
- M. ORAIN avait donné procuration à Mme FERCOQ
- Mme LE TUAL avait donné à M. LESUEUR
- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à M. COUBRAY
- Mme AUBÉRY avait donné pouvoir à Mme DEMOL
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :
- M. David DUHAMEL

– – – – –

GESTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEEC) MISE À DISPOSITION D'UNE APPLICATION INFORMATIQUE PAR LE CENTRE DE GESTION 76

– – – –

Madame Charlie GOUDAL-MANOURY donne lecture de son rapport

La Ville de BOLBEC a signé, par délibération du 17 décembre 2025, une convention cadre avec le Centre Départemental de Gestion (CDG 76) annexée à cette délibération, permettant de mettre à disposition de la collectivité des missions optionnelles facilitant la gestion des ressources humaines.

Dans ce cadre, il est proposé la mise à disposition d'un outil dédié à la Gestion Prévisionnelle des emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC).

Cet outil permettra de réaliser un état des lieux et une prospective métiers et compétences à l'échelle de la Collectivité, ou un accompagnement individualisé de parcours professionnel d'un agent et de mieux accompagner les transformations liées aux évolutions des services publics.

…/…

Cet outil permettra également de mieux :

- accompagner les agents dans leurs demandes de mobilité et de reclassement,
- faciliter les mobilités internes,
- anticiper les départs en retraite et les situations d'usure professionnelle.

La mise en place de l'application est facturée en fonction du nombre d'agents, comme suit :

Nombre d'agents	**Cotisation annuelle**
jusqu'à 20 agents	**50 €**
jusqu'à 49 agents	**100 €**
jusqu'à 99 agents	**250 €**
jusqu'à 199 agents	**500 €**
jusqu'à 499 agents	**750 €**
à partir de 500 agents	**1 500€**

A cela s'ajoutent **1 200€** d'accompagnement de prise en main comprenant le paramétrage, l'utilisation de l'outil et la formation des agents.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de valider la mise à disposition de l'application GPEEC.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ